

VILLE DE



PORTO-VECCHIO

Porto-Vecchio, le 15 MAI 2013

P: DST/IC/238-213.

Le Maire,

à

ADMIS SERVICES

Association des Distributeurs de Matériels
Incendie et Services
Domaine de la Métairie Dubraud
33 920 Saint Christoly de Blaye

OBJET : Equivalence à la certification APSAD

Monsieur,

Suite à votre courrier en date du 19 avril dernier, je vous informe que les services municipaux compétents ont bien pris connaissance de vos observations concernant l'adhésion à la « Charte Admis Services » comme équivalence à la certification APSAD pour la passation des marchés relatifs à la pose et maintenance des extincteurs, et en tiendront compte lors du lancement des prochaines consultations de la Commune en la matière.

Vous remerciant pour l'ensemble de ces informations, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Maire,



Georges MELA

